

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/36

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sans public compte tenu de l'épidémie de coronavirus et des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour lutter contre le COVID-19, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 31 mars 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Michel PREVOST, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Tiphaine FARGIER (procuration à Carole THOMAS).

Absent(e)s :

Jérôme MERCOYROL a été élu secrétaire.

Objet : Transfert de la convention entre la commune d'Alba la Romaine et la SNCF à Ardèche Rhône Coiron.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/47 du 28 juin 2021 qui l'autorisait à signer une convention entre la commune d'Alba la Romaine et la SNCF afin de permettre à la SARL

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20220407-202236-DE

Vélorail Sud Ardèche d'exploiter une section de ligne sortie du réseau ferré national pour une exploitation touristique entre la section d'ALES et LE TEIL PK 675.300 et le PK 676.395. Il expose que pour réaliser la future voie verte entre Le Teil et Alba la Romaine sous maîtrise d'ouvrage intercommunal, il est nécessaire de transférer à Ardèche Rhône Coiron ladite convention.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE le transfert de gestion à Ardèche Rhône Coiron à compter du 1^{er} mai 2022.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 7 avril 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 8 avril 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

